

DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

La division des ressources humaines a pour principales missions :

- La gestion des affaires médicales, des accidents de service et des maladies professionnelles
- La gestion des personnels d'encadrement et des distinctions honorifiques
- Le secrétariat administratif de la F3SCT
- La mobilité carrière
- La gestion des personnels affectés à la DSDEN

❖ Cheffe de division

Bureau 16.07 – Téléphone 01 71 14 28 18 – ce.ia92.drh@ac-versailles.fr

❖ Secrétariat de division

Bureau : 16.12 - Téléphone 01 71 14 27 43 - ce.ia92.drh1@ac-versailles.fr

❖ Cheffe du bureau de gestion des accidents de service, des maladies professionnelles et des affaires médicales

Bureau 16.05 – Téléphone 01 71 14 27 13

❖ Bureau de gestion des affaires médicales, accidents de service et maladies professionnelles

Il assure l'instruction des demandes de congés longue maladie et longue durée, inaptitude et retraite pour invalidité non imputable au service ainsi que les temps partiels thérapeutiques.

Il instruit aussi les déclarations d'accident de service et les invalidités imputables au service.

- Affaires médicales

Bureau : 16.16 - ce.ia92.affairesmedicales@ac-versailles.fr

- Accidents et maladies professionnelles

Bureaux : 16.03 et 16.10 - ce.ia92.drh-atmp@ac-versailles.fr

❖ Bureau de gestion des personnels d'encadrement et des distinctions honorifiques

La cellule de gestion des personnels d'encadrement assure la gestion RH de proximité des personnels de direction des établissements ainsi que des inspecteurs de l'Education nationale en lien avec la division de l'encadrement au rectorat. Le service gère également les distinctions honorifiques

Bureau : 16.70 – Téléphone: 01 71 14 28 14 / 28 15 - ce.ia92.drh-encadrement@ac-versailles.fr

❖ Secrétariat F3SCT

Bureau : 16.70 - Téléphone: 01 71 14 27 54 - ce.ia92.drh-missions2@ac-versailles.fr

❖ Conseillère mobilité carrière

La conseillère informe, conseille, accompagne les agents titulaires ou contractuels, dans leur projet de mobilité professionnelle et apporte une expertise aux services académiques en matière de mobilité professionnelle

Bureau : 16.73 -Téléphone : 01 71 14 27 62 - ce.ia92.drh-missions@ac-versailles.fr

❖ Bureau de gestions des personnels de la DSDEN 92

Bureau : 16.12 - Téléphone 01 71 14 27 43 - ce.ia92.drh1@ac-versailles.fr
